
Projet annuel de performance d'établissement

2021

Préambule

Définition du projet annuel de performance d'établissement

En application de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doivent rendre compte de leur stratégie et de leurs objectifs pour répondre aux missions de service public qui leur sont confiées :

- d'une part au moment de l'élaboration du budget initial, en lui annexant un *projet annuel de performance d'établissement* (PAPET), tel que défini par les articles R719-52 et R719-55 du code de l'éducation,
- d'autre part au moment du compte-financier, en lui annexant un *rapport annuel de performance d'établissement* (RAPET), miroir du PAPET et défini à l'article R719-101 du code de l'éducation.

Le projet annuel de performance présente les objectifs poursuivis par l'établissement, et comporte des indicateurs qui concourent à l'information du conseil d'administration, des programmes ministériels ainsi qu'au suivi du contrat pluriannuel d'établissement (code de l'éducation).

Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés

Outre les attributions des EPSCP définies par le code de l'éducation, l'article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay énonce les missions spécifiques qui incombent à l'établissement.

Article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié

L'école prépare, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Des étudiants se destinant notamment aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche bénéficient également de ses formations.

Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques, de gestion et des sciences sociales.

Elle assure la préparation de diplômes nationaux par délégation et au nom de l'université Paris-Saclay ainsi que la délivrance de diplômes spécifiques, dont le diplôme de l'École normale supérieure Paris-Saclay valant grade de master, dans le respect de l'article 5 des statuts de l'université Paris-Saclay. Elle peut délivrer des diplômes propres. Elle peut préparer à des concours des fonctions publiques.

Elle conduit des activités de formation continue.

Elle définit et met en œuvre une politique de recherche scientifique et technologique qu'elle valorise par ses publications, ses productions scientifiques et pédagogiques, ses brevets et licences d'exploitation. Elle promeut la création et le soutien de jeunes entreprises innovantes.

Elle collabore avec des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur français ou étrangers dans une perspective multidisciplinaire et internationale.

Elle facilite les poursuites d'études de ses diplômés, notamment en doctorat.

École de la fonction publique intensive en recherche, l'ENS Paris-Saclay a comme finalité première d'assurer une formation pré-doctorale débouchant sur les métiers de chercheurs, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ainsi qu'à l'ensemble des métiers de la sphère publique et du secteur privé requérant une très haute expertise scientifique. Pour cela, elle s'appuie notamment sur des laboratoires de recherche hébergés dans ses murs et pour la plupart en cotutelle avec des organismes nationaux de recherche.

Pour réaliser ses missions, l'École est financée au titre de deux programmes issus des lois de finance, qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- le *programme 150*, « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- le *programme 231*, « Vie étudiante ».

Contrat quinquennal 2020 – 2024

En 2020, l'École a élaboré son contrat quinquennal avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, volet spécifique du contrat de l'Université Paris-Saclay. Le contrat énonce les axes stratégiques et objectifs prioritaires que l'École s'engage à mettre en œuvre au cours des cinq ans à venir :

- axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay,
- axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay,
- axe 3. Étendre et intensifier la recherche,
- axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers.

Enfin, projet et rapport annuels de performances d'établissement s'inscrivent dans une démarche de transparence quant à l'utilisation des moyens de l'École, conjointement avec la lettre d'orientation budgétaire, les dialogues menés avec les entités au moment de la campagne d'emplois, le bilan social, le rapport d'activité, etc. démarche globale présentée dans le calendrier ci-après.

Le projet annuel d'établissement 2021 de l'ENS Paris-Saclay fait un état des principaux objectifs du contrat quinquennal, des indicateurs qui leurs sont associés et des actions mises en œuvre pour y répondre, au moment du budget initial 2021. Un bilan sera réalisé au moment du compte financier 2021 *via* le rapport annuel de performance d'établissement.

Sommaire

Préambule	2
<i>Définition du projet annuel de performance d'établissement</i>	2
<i>Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés</i>	2
<i>Contrat quinquennal 2020 – 2024</i>	3
Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay	7
Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université	7
Action 1.1.1. Mettre en œuvre la <i>graduate school</i> des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)	7
Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives	7
Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement	8
Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités	8
Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment	8
Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres	9
Action 1.3.1. Développer le mécénat	9
Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels	10
Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue	10
Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment	10
<i>Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)</i>	11
Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay	12
Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens	12
Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche	12
Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés	12
<i>Indicateur. Participation des chercheurs à la formation</i>	13
Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat	14
Action 2.2.1. Déployer les financements de Phd Track	14
Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat	14
<i>Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves</i>	14
Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national	15
<i>Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens</i>	15
Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay	16
Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire	16
Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves	16
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves</i>	17
Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants	18
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants</i>	18
<i>Indicateur. Synthèse des recrutements ENS</i>	19
Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation	19
Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens	19
Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »	20
<i>Indicateur. Mobilité internationale des normaliens</i>	20
Axe 3. Étendre et intensifier la recherche	21
Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche	21
Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École	21
<i>Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay</i>	21
Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche	23
Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)	23
Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques	23
<i>Indicateur. Taux d'endorecrutement</i>	24
Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation	24
Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche	24
Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux	24
Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers	25
Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens	25

Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique	25
<i>Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique".....</i>	<i>26</i>
Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme	26
Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle	26
Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École	27
Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante.....	27
Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante.....	27
Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens	27
Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay	28
Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée.....	28
Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante	28
Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative.....	28
<i>Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement.....</i>	<i>29</i>

Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université

Action 1.1.1. Mettre en œuvre la *graduate school* des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)

Le 1^{er} janvier 2020, l'ENS Paris-Saclay est devenue établissement-composante de l'Université Paris-Saclay. Au sein d'une Université structurée en *graduate schools* disciplinaires et thématiques, l'ENS a comme caractéristique non seulement d'intriquer la formation et la recherche, mais aussi d'être pluridisciplinaire et de proposer des parcours de formation transverses, ayant vocation à amener les étudiants à poursuivre leurs études en doctorat. Un directeur préfigurateur et une équipe dédiée à la *graduate school* MRES ont été nommés en 2020 ; un bilan sur sa mise en œuvre sera réalisé au terme de l'année universitaire 2020-2021.

Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives

L'arrivée de l'établissement sur le plateau de Saclay et la libération du site de Cachan de janvier à septembre 2020 doit désormais conduire l'École à concentrer ses efforts sur ses nouveaux projets et sur l'affirmation d'un modèle économique soutenable.

Caractérisation de l'établissement

AE, CP et solde budgétaire						
Dépenses				Recettes		
	AE			CP		
	BR2 2020	BI 2021	Δ = BI-BR	BR2 2020	BI 2021	Δ = BI-BR
Personnel	71,5 M€	72,7 M€	1,2 M€	71,5 M€	72,7 M€	1,2 M€
Fonctionnement et intervention	22,8 M€	26,7 M€	3,9 M€	29,7 M€	23,6 M€	-6,2 M€
Investissement	6,2 M€	7,8 M€	1,6 M€	5,8 M€	8,1 M€	2,3 M€
Total	100,5 M€	107,2 M€	6,7 M€	107,0 M€	104,4 M€	-2,6 M€
Solde budgétaire (excédent)						5 081 k€
	BR2 2020	BI 2021	Δ = BI-BR			
	90,4 M€	92,9 M€	2,4 M€	Recettes globalisées		
	83,7 M€	83,8 M€	0,1 M€	Subvention pour charges de service public		
	1,1 M€	0,7 M€	-0,4 M€	Autres financements de l'Etat		
		0,1 M€	0,1 M€	Fiscalité affectée		
	2,4 M€	2,9 M€	0,5 M€	Autres financements publics		
	3,3 M€	5,5 M€	2,1 M€	Recettes propres		
				Recettes fléchées		
				Financements de l'Etat fléchés		
				Autres financements publics fléchés - Saclay		
				Recettes propres fléchées		
	90,4 M€	92,9 M€	2,4 M€	Total		
	16,6 M€	11,5 M€	-5,1 M€	Solde budgétaire (déficit)		

Effectifs par statuts et filière au 31/12/2019, hors élèves normaux	ETP	Personnes physiques	
Personnels enseignants*	Titulaires	153,2	154
	Non titulaires	126,7	129
	279,9	283	
BIATSS	Titulaires	129	131
	Non titulaires	93,5	95
	222,5	226	
Total	502,4	509	

*Personnels enseignants comprend les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ainsi que les doctorants, les ATER, les lecteurs, les professeurs associés, les professeurs invités et les contractuels chercheurs. Hors apprentis.

ETP normaux au 31/12/2019	905
----------------------------------	-----

Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement

En vue d'assurer la continuité et le développement de l'activité scientifique sur le campus de Gif-sur-Yvette et de soutenir une nouvelle dynamique, l'École s'est dotée, en 2015, d'une stratégie d'investissement pluriannuelle à travers un fonds stratégique mutualisé. *Foster* a notamment permis de cofinancer des équipements lourds (à titre d'exemples : une machine de fabrication additive, un cryostat, un cytomètre et un laser).

L'exercice budgétaire 2021 doit s'appuyer sur une mise à jour de ces besoins, en réinterrogeant les demandes d'équipements pour la recherche qui n'ont pas encore été arbitrées, notamment au regard des nouveaux projets de recherche ou des plateformes existantes à proximité. Une attention particulière sera accordée à la cohérence entre les demandes d'équipements et les réponses aux appels à projets (ANR, etc.) ou aux opérations menées en collaboration avec des partenaires de l'Université Paris-Saclay.

L'École a investi des montants importants sur ses fonds propres et la charge d'amortissement associée (qui valorise l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années) pèse désormais sur l'équilibre budgétaire mais permet, en contrepartie, de maintenir une capacité d'autofinancement pour l'avenir. Cependant, cette charge ne doit pas peser au point de priver l'École des moyens de fonctionnement dont elle a besoin. Ceci doit conduire à une évaluation attentive des nouveaux investissements à engager, qu'il s'agisse d'acquisition d'équipements ou de besoins liés au nouveau bâtiment.

Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités

Les évolutions en cours et à venir des entités de l'École (cf. Action 3.1.1, p. 27) sont autant d'opportunités pour les chercheurs et pour les normaliens. Elles induisent néanmoins des coûts nouveaux qui doivent être objectivés et feront l'objet d'une concertation avec les entités et leurs tutelles pour en étudier la soutenabilité.

Les moyens expérimentaux (plateformes expérimentales, mésocentre, hall de fabrication, etc.) ont vocation à être partagés au sein de l'établissement. Un modèle de contribution à ces dépenses comme un modèle de valorisation de ces plateformes devront donc être élaborés. Une ouverture plus large de ces plateformes vers les autres établissements et composantes de l'Université Paris-Saclay permettra réciproquement l'accès à des plateformes complémentaires extérieures à l'ENS. Aussi les investissements en matière d'équipements de recherche se feront en cohérence entre échelles ENS et Université.

Enfin, les dépenses désormais mutualisées dans le nouveau bâtiment seront estimées à partir du compte financier relatif à l'exercice 2020, permettant une meilleure connaissance du coût de fonctionnement réel du campus de Gif-sur-Yvette, en dépit des répercussions de la crise sanitaire sur l'occupation du bâtiment.

Sur ces bases, le modèle d'allocation de la dotation des entités de l'École sera actualisé pour le contrat 2020-2024, en application de la lettre d'orientation budgétaire de juin 2020.

Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment

De la programmation du bâtiment (en 2012-2014) et des prévisions d'évolution des entités ont découlé les affectations des locaux aux différentes activités de l'École au moment du transfert de l'établissement (en 2019). Malgré un contexte difficile (retards dans les finitions et crise sanitaire), cette installation s'achève. L'établissement, s'il souhaite poursuivre son développement et soutenir de nouveaux projets, doit se mettre en capacité de redéployer les espaces dont il dispose. Dès 2021, l'École devra, à cette fin, conduire une évaluation de l'occupation de ses espaces et prévoir, si nécessaire, des mécanismes de réaffectation.

Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres

La prévision budgétaire au-delà de l'exercice 2020 a induit, dès 2019, un soutien additionnel pérenne de l'État (+1,2M€ de SCSP). L'École doit désormais construire une trajectoire budgétaire soutenable au regard de ses coûts de fonctionnement et de ceux liés à l'intégration au sein d'un campus et d'une institution de rang mondial. Les ressources issues du campus de Cachan (activités d'hébergement, reversions des lycées et du Crous, redevance de la géothermie, etc.) devront également être compensées.

L'École travaillera sur la durée du contrat au développement de ses ressources propres :

- en soutenant les initiatives qui s'inscrivent dans une logique partenariale, qu'elles relèvent de la formation continue, de conventionnements industriels, ou de mécénat,
- par la mise en œuvre d'une politique de valorisation de son bâtiment.

En ce sens, les efforts engagés en 2019 et 2020 seront poursuivis, dans un contexte rendu difficile par l'impact économique de la crise sanitaire et de ses répercussions sur les financements privés.

L'indicateur présenté en page 11 synthétise les résultats des actions ci-après.

Action 1.3.1. Développer le mécénat

Au printemps 2020 et dans le contexte de la crise sanitaire, l'École a lancé deux premiers appels aux dons :

- une collecte de dons pour la recherche visant à financer les expérimentations du laboratoire LPBA sur la fiabilité des tests PCR a permis de réunir 8 930 € (dons encaissés et promesses encaissables en 2020 signées),
- une collecte à destination des étudiants internationaux en situation précaire du fait de la crise sanitaire, afin de les soutenir face à la fermeture des restaurants universitaires, la suspension des gratifications de stage etc. a permis de collecter 4 890 € (dons encaissés et promesses encaissables en 2020 signées).

Les obligations de l'École vis-à-vis de son patrimoine issu de Cachan ont conduit à restaurer et réinstaller les œuvres d'art de sa collection sur son nouveau campus. Un donateur institutionnel a ainsi participé à la restauration des deux toiles de Jacques Villon à hauteur de 50 000€.

L'activité de mécénat, en cours de structuration à l'École depuis le recrutement d'une personne dédiée fin 2019 et dont l'équipe sera renforcée en 2021, sera consolidée par la mise en œuvre de campagnes pluriannuelles de collecte. Leur réussite reposera sur la capacité à présenter des projets ambitieux auprès de grands donateurs (philanthropes, entreprises et fondations) autour de projets d'intérêt général (recherche, formation, insertion professionnelle, vie de campus, etc.) susceptibles d'intéresser des mécènes ou partenaires.

La collaboration avec l'association *ENS Alumni*, menée depuis le début de l'année 2020 pour faciliter la collecte des données et l'animation d'un réseau des anciens, permettra à terme de proposer aux diplômés de l'École de soutenir des projets (mécénat financier et de compétence).

Durant l'année 2021, l'École devra mener à son terme les réflexions sur l'opportunité de développer une structure *ad hoc* en appui à cette politique.

Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels

Afin de poursuivre le travail de recensement des partenariats industriels mené auprès des entités de l'École, un outil informatique de gestion est en cours de déploiement pour permettre leur suivi transversal (CRM Eudonet). La cartographie réalisée permet désormais :

- de disposer d'une base de contacts centralisée permettant d'identifier les principaux partenaires, de faciliter leur sollicitation et d'approfondir les relations avec un ensemble d'entreprises « cibles » à l'échelle de l'École,
- de recentrer les efforts sur le développement de nouveaux partenariats porteurs.

Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue

La formation continue s'inscrit dans le projet stratégique de l'École ; elle doit connaître un nouvel essor (malgré un contexte sans doute peu porteur). Les équipes des départements d'enseignement et de recherche sont sollicités pour poursuivre l'élaboration de la nouvelle offre de formation. Par ailleurs, la charte d'accompagnement des carrières académiques (cf. Action 3.2.2, p. 23) prévoit des dispositifs incitatifs pour les personnels désirant s'investir dans un projet de formation continue.

Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment

La qualité architecturale du bâtiment amène l'établissement à élaborer une politique de valorisation de ses espaces. D'ores et déjà, l'espace du Kfé a été concédé en 2020 au terme d'une procédure concurrentielle. Le Grand Amphithéâtre, l'espace colloques Gilbert Simondon, le jardin ou encore La Scène de recherche feront également l'objet d'une politique de valorisation. Une étude visant à définir la politique de tarification de la mise à disposition des espaces est en cours et permettra de veiller à la cohérence des tarifs par rapport à ceux pratiqués nationalement et sur le plateau de Saclay.

Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (k€)
Date de la mesure	Vote du compte financier
Nature précise des données de base	Montant des recettes encaissées hors subvention pour charges de service public (SCSP)
Source	Établissement : compte financier

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Droits d'inscription et contribution vie étudiants (CVEC)	0,7 M€	0,8 M€						0,9 M€
Formation continue	0,2 M€	0,2 M€						0,4 M€
Taxe d'apprentissage	0,1 M€	0,1 M€						0,2 M€
Mécénat, dons et legs								0,5 M€
Subventions (hors SCSP)	3,1 M€	3,3 M€						4,0 M€
ANR hors PIA	0,9 M€	1,1 M€						
ANR – PIA Idex Paris-Saclay	0,6 M€	0,7 M€						
ANR – PIA autres	0,1 M€	0,0 M€						
dont Régions	0,0 M€	0,0 M€						
État	0,2 M€	0,1 M€						
Union européenne	0,4 M€	0,7 M€						
autres subventions	0,9 M€	0,6 M€						
Autres contrats	3,8 M€	4,6 M€						4,3 M€
Dont recherche	3,3 M€	4,0 M€						
Rupture d'engagement décennal		0,2 M€						0,2 M€
Autres recettes	0,1 M€	0,1 M€						0,1 M€
Total	8,1 M€	9,2 M€						10,5 M€

Commentaires :

- Afin d'harmoniser le périmètre de l'indicateur, les recettes de l'opération immobilière et les recettes issues du campus de Cachan (prestations d'hébergement, produits de la formation continue des lycées situés sur le campus, remboursement des charges par les lycées et le Crous et redevance de la géothermie) ont été neutralisées.
- À périmètre de gestion des laboratoires identique (les tutelles gestionnaires des laboratoires peuvent changer en cours de contrat).
- Les données relatives à l'exercice 2020 seront disponibles lors du vote du compte financier 2020 en conseil d'administration de mars 2021.

Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay

Caractérisation de l'établissement

Effectifs inscrits en 2019-2020	
Normaliens élèves, fonctionnaires stagiaires	1001
Normaliens à titre étranger	17
Normaliens étudiants	247
Étudiants non normaliens	379
Total	1644

Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens

Confronter les normaliens à la recherche scientifique du plus haut niveau suppose, outre les périodes d'immersion en laboratoire des normaliens, une mobilisation des chercheurs dans les activités d'enseignement :

- par le rapprochement des parcours de formation des laboratoires de recherche,
- grâce au dispositif de « professeurs attachés ».

Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche

Dès leur entrée à l'École, les normaliens sont en contact quotidien avec les activités de recherche des laboratoires. Ce contact a été renforcé par l'organisation du nouveau campus de l'ENS, dans lequel les salles de cours sont situées à proximité immédiate des laboratoires.

Afin de rapprocher encore davantage les activités de formation et de recherche, l'École s'est réorganisée à la rentrée 2020 en département d'enseignement et de recherche afin d'associer tout parcours de formation à un laboratoire ou une équipe de recherche, et ainsi inciter les chercheurs à s'impliquer davantage dans les enseignements.

La plupart des normaliens ont fait leur rentrée 2020 au sein des structures reconfigurées (mathématiques, biologie, chimie, physique, génie mécanique, génie civil et environnement), et l'objectif de reconfiguration de l'ensemble des anciens départements est fixé à la rentrée 2021.

Le département des langues, qui ne dispose pas de laboratoire associé au sein de l'École, travaille au déploiement de la recherche dans ce secteur à moyen terme : le recrutement d'un maître de conférences a été inscrit à la campagne d'emplois 2021, et un *Scientific advisory board* a été mis en place en novembre 2020.

Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés

Depuis 2016 et afin de favoriser l'implication des chercheurs dans la formation, l'École a mis en place puis étendu le dispositif des professeurs attachés. Par conventionnement avec un organisme de recherche, ce dispositif permet à des chercheurs d'intégrer les équipes enseignantes, de dispenser 64h d'enseignement par an (un tiers du service d'un enseignant-chercheur statutaire), de prendre des responsabilités pédagogiques et de participer aux réflexions et au pilotage de la formation normalienne. L'École souhaite augmenter le contingent de professeurs attachés et prévoit d'étendre le dispositif à d'autres organismes de recherche (en plus du CNRS et d'Inria). En 2019, l'École comptait 9 professeurs attachés (8 CNRS ; 1 Inria). En juillet 2020, l'École a conclu un nouvel accord avec l'Inrae. Pour les recrutements futurs, l'attention sera portée :

- sur des compétences nouvelles et non représentées dans les laboratoires de l'École,
- sur la recherche de profils interdisciplinaires et sur des sujets transverses,
- sur les domaines disciplinaires ayant peu de professeurs attachés à ce jour (sciences pour l'ingénieur et sciences humaines et sociales).

Pour rappel, le coût annuel d'un professeur attaché est de 5 k€.

Indicateur. Participation des chercheurs à la formation

(a) Nombre de professeurs attachés

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Professeur attaché : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé d'un établissement public de recherche qui participe à la formation par la recherche, dans les conditions et selon le conventionnement prévus par la délibération du conseil d'administration 2016-006 du 25 mars 2016. Intégrés dans les départements d'enseignement et de recherche (DER) de la même manière que les enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs attachés sont acteurs du pilotage, de l'organisation de la formation et de l'élaboration de sa stratégie. Ils effectuent un service d'enseignement correspondant à un tiers du service d'enseignement d'un enseignant-chercheur statutaire.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Nombre de professeurs attachés	9	10					24
Variation par rapport à l'année antérieure	+2	+1					Variation 2019-2024 : +15

(b) Implication des chercheurs dans les formations

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Chercheur impliqué dans la formation : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé issu d'un établissement public de recherche* assurant des heures d'enseignement avant tout dans le cadre du diplôme de l'ENS et dans le cadre de masters. Heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures équivalent travaux dirigés (HETD) prises en charge financièrement par l'ENS Paris-Saclay et assurées par des chercheurs impliqués dans la formation.
Méthode de calcul	Heures de formation par chercheur : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / effectif des chercheurs impliqués dans la formation. Taux d'heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / nombre total d'HETD délivrées durant l'année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Cible 2024
Heures de formation par chercheur	29					32
Taux d'heures de formation délivrées par des chercheurs	4%					5%

* Les chercheurs issus d'entreprises privées et intervenant dans les formations ne sont pas comptabilisés ici.

Commentaires :

- Suivi par l'École pour la première année, l'indicateur a supposé une mise en qualité des données issues du système d'information RH.

Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat

L'École a pour mission de conduire ses normaliens, élèves comme étudiants, vers le doctorat. Entre autres outils, elle s'appuie sur les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens. Dans la répartition géographique, thématique et disciplinaire, une attention est portée sur les évolutions de l'emploi universitaire et de la recherche en France. Des actions sont par ailleurs à conduire pour encourager la poursuite en doctorat en sciences humaines et sociales.

Action 2.2.1. Déployer les financements de Phd Track

Afin d'accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat, l'École a annoncé à la rentrée 2020 la mise en place d'un programme « *Phd Track* ». Ce dernier comprend notamment :

- une bourse d'études de 1000 € par mois, attribuée aux normaliens étudiants sélectionnés pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- l'accès à un contrat doctoral (sous réserve de réussite du parcours),
- un accompagnement personnalisé par un tuteur, chercheur un enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'École,
- un rattachement au laboratoire du tuteur. À ce titre, le normalien étudiant participe pleinement à la vie du laboratoire (réunions, séminaires, etc.), et peut bénéficier si nécessaire d'un accès aux ressources numériques, documentaires et expérimentales du laboratoire,
- une évaluation annuelle du projet du normalien étudiant.

Les normaliens étudiants sont appelés à candidater lors du premier semestre 2021, pour l'attribution des premières bourses à la rentrée 2021.

Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat

Accroître la communication sur le doctorat doit familiariser les normaliens à la réalité de la recherche scientifique au plus tôt dans leur cursus. Un premier « Flashdoc », moment d'échange autour du doctorat a été organisé cette année avec le soutien de l'association des doctorants de l'ENS Paris-Saclay (ADEPS ; cf. Action 4.3.2, p. 28). Ces Flashdocs auront lieu à intervalle régulier au cours de l'année universitaire pour présenter le doctorat sous des angles différents, grâce aux interventions d'acteurs variés (doctorants, post-doctorants, chercheurs au profils variés) qui partagent leur expérience.

L'installation de la Maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay au sein de l'École participe de la mission pré-doctorale de l'établissement. Dans ce contexte, le département des études doctorales devra être réorganisé en 2021 et concentrer son action sur la sensibilisation pré-doctorale, en lien avec les départements d'enseignement et de recherche et la *graduate school* des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/03/N+1
Nature précise des données de base	Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay : - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N. Normalien poursuivant en doctorat : normalien sortant inscrit en doctorat au 31/03/N+1 et ayant répondu à l'enquête de suivi de l'engagement décennal et/ou à l'enquête d'insertion professionnelle.
Source	SI RH et scolarité

	Enquêtes de suivi de l'engagement décennal et de l'insertion professionnelle
Périmètre	Département d'enseignement et de recherche (DER) des normaliens : <ul style="list-style-type: none"> — Domaine "sciences fondamentales" : DER biologie, DER chimie, DER informatique, DER mathématiques, DER physique. — Domaine "sciences pour l'ingénieur" : DER électronique, électrotechnique et automatique, DER génie civil et environnement, DER génie mécanique. — Domaine "sciences humaines et sociales" : DER design, DER sciences humaines et sociales, département de langues.
Mode de calcul	Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat : effectif des normaliens élèves poursuivant en doctorat / ensemble des normaliens élèves sortant en année N.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat	70%	Jury du diplôme en décembre 2020					75%
<i>Sciences fondamentales</i>	81%						
<i>Sciences pour l'ingénieur</i>	78%						
<i>Sciences humaines et sociales</i>	42%						

Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national

La politique des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens prévoit que les ENS répartissent ces contrats sur le territoire national. L'École attribue 122 CDSN par an, distribués comme suit :

- 30% au sein des laboratoires de l'École et/ou de l'Université Paris-Saclay,
- 30% dans le reste de l'Ile-de-France,
- 40% hors Ile-de-France.

Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	CDSN : contrats doctoraux spécifiques pour normaliens.
Source	Département des études doctorales et RH
Mode de calcul	<p>Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits à l'Université Paris-Saclay cible / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement autre que l'Université Paris-Saclay situé en Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN dans un établissement situé hors Ile-de-France : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement situé hors Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay	28%	25%					30%
Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay	33%	35%					30%
Proportion de CDSN hors Ile-de-France	39%	39%					40%

Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay

L'École remplit sa mission de formation pré-doctorale en s'appuyant sur un recrutement très sélectif de ses normaliens élèves (fonctionnaires stagiaires) sur concours nationaux, et de ses normaliens étudiants, sur dossier, à qui elle propose des formations personnalisées conçues à partir d'un contact précoce et étroit avec une activité de recherche de haut niveau.

Synthèse des recrutements des normaliens	2019 - 2020	2020 - 2021
Normaliens élèves recrutés lors du premier concours	217	214
Normaliens élèves recrutés lors du second concours	32	33
Normaliens étudiants recrutés sur dossier	86	94
Total des primo-entrants	335	341

L'École porte une attention particulière à la diversification de ses recrutements et a contribué au rapport *Diversité sociale dans les écoles normales supérieures*, commandée par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, conjointement avec les quatre ENS.

Sur la base des conclusions du rapport, l'établissement travaille à la mise en place de nouvelles mesures et au renforcement des dispositifs existant pour assurer un recrutement socialement diversifié. Une attention et des moyens particuliers seront nécessaires, pour certains à construire avec les autres ENS ou l'Université Paris-Saclay ; plusieurs leviers sont d'ores et déjà à l'œuvre ou identifiés.

Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire

Les actions déjà mises en œuvre en direction des lycées partout en France seront renforcées, avec notamment l'extension de la politique des ambassadeurs normaliens à des CPGE à forts taux de boursiers. Le réseau des *alumni* qui enseignent dans les lycées sera sollicité pour repérer des élèves à forts potentiels.

Les engagements de l'École dans le dispositif *Cordées de la réussite*, organisé chaque année à Cachan, sera redéployé dans l'Essonne, de même que l'implication dans des concours de type « Olympiades ».

Le tutorat des normaliens à destination des lycéens pourrait être étendu et renforcé en ciblant plus particulièrement des lycées franciliens ; l'École vient notamment d'établir un partenariat avec l'association *Du territoire aux grandes écoles*, qui favorise les actions de tutorat et de diffusion des savoirs dans les lycées de la région.

Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves

Suivant les conclusions de la mission *Diversité sociale au sein des ENS*, l'École envisage de travailler à l'évolution de certaines épreuves des concours et à la mise en œuvre de dispositifs destinés aux boursiers :

- les candidats boursiers à partir de l'échelon 5 pourraient bénéficier de la prise en charge des frais liés au concours (déplacement, hébergement, etc.),
- une mesure, commune aux ENS et à l'École polytechnique, de bonification des notes d'écrits pour les candidats boursiers est à l'étude. Cette mesure requiert des dispositions réglementaires nationales pour être déployée à l'ENS.

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien élève boursier : normalien entrant à l'ENS en année N et titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS.</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 1^{ère} année	217	214					/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	24%	25%					29%
<i>Taux de féminisation</i>	21%	25%					36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE</i>	4%	4%					4%

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 2^{ème} année	32	33					/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	25%	36%					29%
<i>Taux de féminisation</i>	19%	39%					36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	41%	24%					35%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay</i>	13%	21%					20%

* Sur la base des déclarations des entrants dans le dossier concours

Synthèse : normaliens élèves admis aux concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année							
Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux d'élèves boursiers sur critères sociaux entrant (concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	24%	27%					29%
Taux de féminisation des élèves entrant (concours de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année)	21%	27%					36%

Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants

Les normaliens étudiants sont encore majoritairement recrutés lors de la première année du diplôme (89% des recrutés en 2020), mais l'École entend accroître les recrutements au niveau master, en proposant de nouvelles filières de recrutement, notamment :

- une filière de recrutement avec l'institut Villebon Charpak, en cours d'élaboration, avec une licence expérimentale en biologie, physique et sciences pour l'ingénieur. Les discussions sont en cours pour la création d'un concours spécifique avec entrée en L3.
- des dispositifs de passerelle avec l'École universitaire de premier cycle de l'Université Paris-Saclay. Les discussions seront lancées au cours de l'année 2021.

Enfin, un accompagnement pédagogique et financier destiné aux normaliens étudiants à fort potentiel et souhaitant poursuivre leurs études par un doctorat est en cours d'expérimentation et sera déployé dès la rentrée 2021 (cf. Action 2.2.1, p. 14).

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien étudiant boursier : normalien étudiant entrant titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant sa première année d'études à l'ENS (N/N+1).</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens étudiants entrant	68	94					100
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	21%	23%					20%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay*</i>	Indisponible	2%					10%
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	29%	20%					29%
<i>Taux de féminisation</i>	38%	34%					36%

* Sur la base des déclarations des entrants

Indicateur. Synthèse des recrutements ENS

Normaliens élèves et étudiants entrant	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Taux de normaliens élèves et étudiants boursiers sur critères sociaux	25%	25%					29%
Taux de féminisation	25%	29%					36%

Pour information les taux nationaux pour l'année 2018-2019 sont reportés ci-après :

- taux de boursiers sur critères sociaux à l'université : 40%,
- taux de boursiers dans les grandes écoles : 22%,
- taux de boursiers sur critères sociaux en CPGE : 29%,
- taux de féminisation en CPGE : 36%.

Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation

L'une des quatre compétences du diplôme de l'École est l'international, avec notamment l'obligation d'un séjour de deux mois à l'étranger et surtout le format original que constitue l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE). Les accords institutionnels et les coopérations internationales en soutien aux échanges et aux collaborations académiques, ont permis d'accentuer la mobilité sortante des normaliens au cours du précédent contrat.

Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens

Les normaliens bénéficient d'une formation à la maîtrise de l'anglais de la recherche (*Cambridge advanced*, certification *Scientific Writing Assessment Program - SWAP*), et disposent d'un panel d'options leur permettant d'effectuer une mobilité à l'international (stage à l'étranger, lectorat, etc.). Depuis 2014, l'École a par ailleurs instauré une modalité spécifique, l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE). L'ARPE permet aux normaliens de s'investir dans un projet de recherche à l'international et de découvrir l'organisation scientifique des meilleures universités et laboratoires étrangers.

Des bourses d'aide à la mobilité sortantes sont par ailleurs attribuées, à hauteur de 17 000€ en 2019.

Pour favoriser l'émergence de nouveaux partenariats, les laboratoires de l'École sont encouragés à inciter leurs partenaires internationaux à proposer des séjours pré-doctoraux pour les normaliens.

Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »

Le parcours « double diplôme à l'international », construit conjointement avec des établissements partenaires étrangers, sera une modalité de mobilité nouvelle mise en œuvre au cours du contrat. Les projets en cours sont avec l'Université de Hanovre (mise en œuvre en 2021), le NAIST (Japon) et le réseau des IISER (Inde).

Indicateur. Mobilité internationale des normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p>Normalien ayant effectué une mobilité internationale : normalien sortant ayant effectué une mobilité à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à deux mois dans le cadre de sa formation depuis son entrée à l'École.</p> <p>Année spécifique de parcours : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP), comme par exemple l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).</p>
Mode de calcul	<p>Taux de mobilité internationale : effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale / ensemble des normaliens sortant en année N.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) / effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année ARPE / effectif des normaliens sortant.</p>

Mobilité internationale des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de mobilité sortante	78%	Jury de diplomation en décembre 2020					100%*
Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales	28%	Jury de diplomation en décembre 2020					33%

Poids des année ARPE dans les parcours des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours	22%	Jury de diplomation en décembre 2020					28%

Commentaires :

- Dans certains cas spécifiques, l'établissement est amené à substituer la mobilité internationale d'un normalien, obligatoire dans le cadre du diplôme, par une autre activité (apprentissage d'une nouvelle langue étrangère, etc.).
- Le taux de mobilité sortante des normaliens de la première promotion (qui n'ont été inscrits au nouveau diplôme qu'à partir de leur 2^{ème} année de scolarité) est de 78%. Ce taux devrait augmenter pour les futures promotions du fait du déploiement du cursus complet.
- En 2019-2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid19 a empêché des mobilités à l'étranger ou conduit à des retours prématurés. Les modalités de validation du diplôme ont dû être adaptées pour la promotion sortant en 2020. Dans le contexte incertain, les mobilités sont d'ores et déjà affectées en 2020-2021 (environ 1/3 de projets en moins), et la crise sanitaire va probablement réduire la mobilité des normaliens en 2021 également.

Axe 3. Étendre et intensifier la recherche

La recherche est une dimension constitutive de l'ENS qui met en œuvre une immersion précoce des normaliens dans les activités scientifiques et s'est dotée d'un corps académique de premier plan en recherche.

L'implantation sur le campus Paris-Saclay doit permettre à l'École d'étendre ses partenariats (nouvelles unités) et d'intensifier la présence de la recherche dans ses murs.

Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche

Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École

L'École a encouragé, dans la perspective de son déménagement, les rapprochements et recompositions de ses unités de recherche avec celles de l'Université Paris-Saclay ou d'autres établissements-composantes, aboutissant à une augmentation du nombre d'équipes de recherche hébergées sur son campus. À l'image du Centre Borelli, du Centre d'économie de l'ENS Paris-Saclay (CEPS), du laboratoire Lumière, matière et interfaces (LUMIN) en 2020, les discussions sur de nouvelles recompositions sont en cours en informatique (futur LRI - 2021) et sciences pour l'ingénieur, *via* le rapprochement du Laboratoire de mécanique et technologie (LMT) et MSSMAT, à l'horizon 2022.

Pour autant, l'École n'exclut pas les opportunités en lien avec d'autres territoires, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, afin d'apporter des compétences peu ou pas représentées sur le plateau (Centre de recherche en design, Scène de recherche, Langues, etc.).

L'École doit rester en capacité, en outre, de développer de nouveaux projets, en redéployant, le cas échéant, certaines de ses ressources.

Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay

(a) Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans les laboratoires dont l'École est tutelle

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire dont l'ENS Paris-Saclay est tutelle.
Nature précise des données de base	Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs : Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un établissement de l'Université Paris-Saclay et un laboratoire pour lequel l'ENS est tutelle : <ul style="list-style-type: none">— professeurs des universités, maîtres de conférences,— directeurs de recherche, chargés de recherche,— agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche,— professeurs associés à temps partiel,— chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels (CDD et CDI) hors financements sur contrat de recherche.
Source	Établissement et autres tutelles des laboratoires de recherche (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS" dans les laboratoires dont l'ENS est tutelle : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs non employés par l'ENS / effectif total des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs	250					300
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS"	53%					60%

(b) Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'ENS dans les laboratoires en tutelles conjointes avec un autre établissement de l'Université Paris-Saclay

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS Paris-Saclay (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
Nature précise des données de base	<p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS (établissement employeur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — professeurs des universités, maîtres de conférences, — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels (CDD et CDI) hors financements sur contrat de recherche. <p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.</p>
Source	Établissement (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs docteur de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes / effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectif des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	36					80
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	29%					64%

Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche

Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)

L'établissement dispose de dispositifs pour accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ses laboratoires qui souhaitent soumettre des projets ambitieux, compétitifs et sélectifs. C'est le cas du programme *INitatives pour Projets Ultra-SElectifs (In-Pulse)*.

Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques

Afin de mieux accompagner la carrière des personnels académiques, une charte listant les grands principes et l'ensemble des mesures existantes ou à déployer est présentée au conseil d'administration de décembre 2020. Cette charte permettra notamment de s'adapter aux évolutions de l'établissement et d'accompagner les personnels académiques lors de moments clés de leur carrière (recrutement ; déploiement de l'activité de recherche ; réorientation etc.). Elle articule 3 ambitions :

- l'attractivité : maintenir et renforcer la qualité des recrutements,
- l'accompagnement des carrières : les dispositifs d'accompagnement proposés aux enseignants-chercheurs comprennent notamment :
 - un accompagnement renforcé des nouveaux maîtres de conférences. Le dispositif existant durant les 3 premières années de carrière sera complété par un dispositif « Tremplin » pour les enseignants-chercheurs souhaitant s'investir davantage dans la recherche,
 - des possibilités de modulations ponctuelles de services, en accord avec le contrat d'investissement pédagogique,
 - des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour faciliter la reprise d'activités de recherche ou des reconversions,
 - des aides à la mobilité, grâce au programme *BOOSTER* (cf. Objectif 3.3, p. 24),
 - des formations proposées en fonction des projets des enseignants-chercheurs.
- les conditions de travail : un nouveau référentiel des services d'enseignement reconnaissant les différentes formes d'implications dans l'établissement et la prise en compte des nouvelles activités (mise en œuvre des DER, des parcours de formation « recherche-thématique ») sera voté dans les instances.

En lien avec l'axe « attractivité », un bilan pluriannuel de l'endorecrutement sera réalisé par discipline au niveau de l'établissement et au niveau national.

Indicateur. Taux d'endorecrutement

Définition	Il y a endorecrutement lorsqu'un docteur de l'établissement est recruté sur le poste de maitre de conférences mis au concours ou lorsqu'un maitre de conférences de l'établissement est recruté sur le poste de professeur des universités mis au concours.
Source	Bilan social

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs		Données cumulées de 2010 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul de 2015 à 2020
Maitres de conférences	Nombre de recrutés	21	1	2	5	2	5	2	17
	Dont recrutements internes	6	1	0	0	1	1	2	5
	Endorecrutement en %	29%	100%	0%	0%	50%	20%	100%	29%
Professeurs des universités	Nombre de recrutés	12	2	3	1	2	0	3	11
	Dont recrutements internes	3	2	1	0	0	0	0	3
	Endorecrutement en %	25%	100%	33%	0%	0%	0%	0%	27%

Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation

La restructuration du service valorisation en Direction d'appui à la recherche et à l'innovation, débutée en 2019, sera poursuivie.

Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche

Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux

Au cours du contrat qui vient de se terminer (2015-2019), l'établissement a mis en place des dispositifs pour soutenir des projets à l'international, complémentaires de ceux déjà existant (professeurs invités, 79 k€ exécutés en 2019). Pour rappel, ci-dessous les nouveaux dispositifs et leurs financements :

- dotation pour UMI (unité mixte internationale, 10 k€),
- BONUS pour Opérations Stratégiques inTERnationales (*BOOSTER*, 126 k€ alloués en 2019, projets s'étalant sur 2 années universitaires).

Le programme *BOOSTER* (appel à projets regroupant une série d'actions concertées avec un partenaire ciblé telles que collaboration de recherche, mobilité étudiante et colloques) est une approche globale, permettant un meilleur impact et l'optimisation des ressources. Là encore, un travail d'articulation avec les programmes de l'Université est mené par l'École.

Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers

Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens

Le diplôme de l'École est construit autour de quatre compétences fondamentales (recherche, international, enseignement supérieur et pluridisciplinarité) et repose sur le principe de transversalité disciplinaire, favorisé par la personnalisation des parcours des normaliens. Cette personnalisation, en fonction des projets académiques et professionnels des normaliens se décline :

- par différentes activités propres à chacune des quatre compétences énoncées,
- par une année spécifique de parcours,
- par la possibilité de mener des projets à l'interface de plusieurs disciplines selon plusieurs modalités (projet d'étude spécifique ; projet interdisciplinaire collectif, projet de recherche pré-doctorale à l'intersection de plusieurs disciplines, etc.).

Action 4.1.1. Déployer des parcours recherche thématique

S'appuyant sur son expertise sur des thématiques scientifiques prioritaires ou émergentes, l'École développe de nouveaux parcours transverses très fortement intriqués à la recherche et adossés à une année de recherche thématique :

- à la rentrée 2019, le parcours *Intelligence artificielle*, adossé à l'année de recherche en IA (ARIA) a accueilli ses premiers étudiants ; ce parcours bénéficie de l'expertise Mathématiques, visions et apprentissage (MVA),
- en 2020, le parcours *Technologie quantique* a été déployé avec la mise en place de l'année de recherche en technologie quantique (ARTeQ, diplôme d'établissement ENS et diplôme d'Université),
- à la rentrée 2021, un nouveau parcours *Recherche-crédation* sera proposé aux normaliens, s'appuyant notamment sur l'expertise et les outils de la Scène de recherche.

Par ailleurs, un schéma d'études général des parcours recherche thématique a été voté en conseil scientifique de septembre 2020.

Parcours du diplôme	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
Recherche et international	Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)
Recherche et enseignement supérieur	M2 formation à l'enseignement supérieur (M2FESup)
Interface	Année de formation dans une autre discipline et/ou un établissement
Parcours "recherche thématique" créés	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
2019 : Intelligence artificielle	Année de recherche en intelligence artificielle (ARIA) - ouverture en 2020-2021
2020 : Technologies quantiques	Année de recherche en technologies quantiques (ARTeQ) - ouverture en 2020-2021
2021 : Recherche-crédation (parcours créé en 2020 ; ne sera déployé qu'en 2021-2022)	Année de recherche création (ARRC)

Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Parcours du diplôme : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise, entre autre, par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP). Depuis 2019, l'École mène une politique de diversification des parcours en déployant des parcours "recherche thématique".</p> <p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens inscrits en année spécifique des nouveaux parcours du diplôme déployés à partir de 2019, au cours de l'année N-1/N.*</p>
Source	Application ADN - Accompagnement au diplôme des normaliens
Mode de calcul	Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens dans les parcours "recherche thématique" / effectif des normaliens en année spécifique de parcours en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Nombre de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	1**	16*					35
Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	1**	6,6%*					10%

Commentaires :

- Un parcours du diplôme comprend plusieurs éléments de formation (M1, année spécifique de parcours, conférences, etc.). Seuls les effectifs inscrits en ASP sont comptabilisés dans le présent indicateur.
- En 2019-2020, le parcours intelligence artificielle a été déployé avec 10 normaliens inscrits en première année de master. Ces derniers ne sont inscrits en année spécifique de parcours ARIA qu'à partir de l'année 2020-2021.
- *Sur la base des inscriptions administratives validées au 18/11/2020 ; l'indicateur sera actualisé en janvier 2021.

Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme

La construction du lien entre vie étudiante et Scène de recherche est un enjeu qui sera poursuivi en 2021, de même que la prise en compte des enjeux sociétaux comme l'environnement, la citoyenneté et les discriminations, en renforçant les liens avec les réseaux existants sur le plateau. Le diplôme est dans ce cadre un support approprié de mise en œuvre et de valorisation de ces actions (tutorats d'accompagnement de milieux sociaux défavorisés, cf. Action 2.3.1, p. 16 ; ateliers de médiation permettant de promouvoir la diversité sociale, de genre, etc.). La valorisation des actions extra-universitaires notamment de type engagement associatif est reconnue dans le diplôme, au travers de sa coloration.

Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle

Pour les années 2020-2021 et 2021-2022, une enquête d'insertion professionnelle des normaliens élèves et étudiants sera pilotée par l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Paris-Saclay ; à partir de 2022-2023, l'École développera son propre outil de suivi à partir de l'application SE10, déployée dans le cadre du suivi de l'engagement décennal des normaliens élèves.

La première enquête portant sur les diplômés 2019 a été lancée à l'automne 2020.

Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École

Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante

Dans des conditions entièrement renouvelées et potentiellement perturbées, la vie étudiante au sein de l'établissement bénéficiera d'une attention particulière. *A minima*, le budget « vie étudiante » des exercices précédents sera préservé en 2021 (CVEC complétée par la dotation « École ») ; sur proposition de la présidence et après définition de l'enveloppe dédiée par le conseil d'administration, la ventilation de ce budget dédié à la vie étudiante reste sous la responsabilité des élus étudiants de la commission vie étudiante (CVE). Il convient par ailleurs de rappeler les budgets alloués à la culture, au sport, à la prévention, etc., qui participent du cadre vie dont bénéficient les normaliens sur le campus.

Rappel des budgets alloués à la vie étudiante, compte financier 2019

Produits 2019	137 432,16 €
CVEC – Droit d'inscription 2018-2019	113 447,16 €
CVEC – Droits d'inscriptions 2019-2020	23 985,00 €
Dépenses 2019	201 047,65 €
Amélioration de l'accueil des étudiantes	11 978,46 €
Culture	21 933,85 €
Santé/prévention	81 067,66 €
Sport	24 293,38 €
Action sociale	6 029,00 €
Subventions aux associations	55 745,30 €

Outre l'accompagnement quotidien par les équipes pédagogiques des départements d'enseignement et de recherche, des moments d'intégration à l'échelle de l'École sont menés chaque année et ont été adaptés aux mesures sanitaires en vigueur (journée Préambule, journées de rentrée, etc.). Le pôle « vie étudiante » de la direction de la scolarité et de la vie étudiante sera renforcé par un recrutement en 2021, pour permettre un meilleur accompagnement des projets étudiants et associatifs.

Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante

Une enquête portant sur le bien-être et le vécu de la scolarité à l'École, construite avec les normaliens, a été menée au cours de l'année 2020 et a permis de dresser un premier état de lieux. Les résultats de l'enquête permettront, en 2021 et sur la base de préconisations du cabinet PleinSens, d'élaborer un plan de prévention, déclinable au sein de chaque département d'enseignement et de recherche.

En 2020 et tout au long de la crise sanitaire, un fonds d'intervention Covid19 a été mobilisé afin de pallier les difficultés matérielles (frais d'équipements numériques, d'alimentation, de logements) des normaliens et des étudiants internationaux en situation d'urgence du fait de l'épidémie. Le fonds a été abondé par le fonds d'action sociale, la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) et une partie des bourses d'aides à la mobilité sortantes.

Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens

L'École poursuivra ses efforts en matière de prévention et de sensibilisation, en proposant des formations aux étudiants élus ou engagés dans les associations :

- en prenant en compte le nouvel usage des locaux de Gif-sur-Yvette,
- du fait de la domiciliation de l'intégralité des associations étudiantes à l'École, anciennement domiciliées dans les locaux du CROUS à Cachan).

Il s'agira donc dès 2021 d'élargir le spectre des formations et de s'appuyer sur de nouveaux partenaires (réseau Animafac par exemple). Les formations suivantes ont été mises en place ou sont en cours de déploiement :

- mise en place d'un « Kit de départ » des associations (obligations légales, gestion d'une association, etc.),
- formations à l'hygiène alimentaire, pour l'utilisation des cuisines de la *Kfet*,
- formations à la gestion de projet et à la prévention lors des événements festifs et les risques associés,
- ateliers d'adaptation des événements festifs face aux contraintes (telles que les contraintes sanitaires liées à la Covid19).

En matière de prévention, les réseaux actifs à l'École (réseau de prévention, missions parité et handicap, etc.) poursuivront leurs actions contre le harcèlement et les discriminations, menées conjointement avec les élus et les associations étudiantes. Des campagnes de préventions des risques liés à la consommation d'alcool et de drogue sont également menées chaque année, en particulier au moment du Préambule, de même que la journée Sidaction qui sera reconduite en 2021.

Action 4.2.4. Déployer le plan d'action développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay

L'arrivée dans le nouveau bâtiment est l'opportunité de stabiliser une politique de développement soutenable portée avec l'appui d'un chargé de mission dédié et le soutien du comité environnement, en articulation avec la politique menée à l'échelle de Paris-Saclay. En ce sens, une charte développement soutenable et environnement sera établie en 2021, de même qu'un plan d'action pluriannuel en matière de recherche, de formation et de fonctionnement soutenable de l'établissement. L'expertise du collectif Labo 1 point 5 sera mobilisée sur l'évaluation et les mesures permettant de réduire les émissions carbone des activités scientifiques.

Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée

La vie associative tissée au sein de l'environnement cachanais était une force de l'identité normalienne et doit le rester à Gif-sur-Yvette. Cela suppose d'accompagner les normaliens dans sa redéfinition, en lien avec les autres établissements du plateau, tout en préservant ses valeurs, partagées entre les ENS. L'École veillera donc à poursuivre et valoriser les actions inter-ENS, tout en développant les manifestations et projets étudiants intégrateurs au sein de l'Université Paris-Saclay.

Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante

Une nouvelle charte de la vie étudiante permettra de présenter les principes et les bonnes pratiques de cette vie étudiante en prenant en compte les spécificités du nouveau campus. La trame de la nouvelle charte, rédigée en lien avec les représentants des normaliens dans les instances et avec les associations étudiantes domiciliées à l'ENS, sera votée dans les instances en 2021.

Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative

Population spécifique au sein de l'École, les doctorants ont manifesté le souhait de participer davantage à la vie associative et institutionnelle de l'École, qui les accompagne dans la création de l'Association des doctorants de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ADEPS). Cette association poursuit plusieurs objectifs, notamment :

- informer les doctorants sur la vie étudiante et administrative de l'École,
- rapprocher les populations de doctorants entre elles, de manière transverses aux laboratoires de recherche,
- augmenter la visibilité des doctorants dans les instances,
- participer à la sensibilisation des normaliens sur le doctorat et le monde de la recherche,

- sensibiliser des populations extérieures à l'École (collégiens, lycéens, etc.) aux études supérieures, au doctorat et au monde de la recherche.

Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	30/06/N au titre de l'année universitaire N-1/N
Nature précise des données de base	Participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N. Associations : nombre total d'adhésions dans les différentes associations de l'École signataires de la charte de la vie étudiante.
Source	Établissement Université Paris-Saclay
Mode de calcul	Taux de participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N / ensemble des normaliens et étudiants inscrits sur les listes électorales en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Instances de l'École (CA, CS, CVE)	14%						20%
Instances de l'Université Paris-Saclay	8%						20%
Associations : nombre d'adhésions (BDE – BDS – CRANS)	2 201						/